



Dossier Technique et Financier additionnel

Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel au
Secteur Agricole (PAIOSA 3)

BURUNDI

NN 3014022

BDI 1308211

Table des matières

Acronymes	3
Fiche d'intervention	5
1 Analyse de la situation	6
1.1 Contexte	6
1.2 Cadre politique et stratégique du secteur Agriculture / Développement Rural au Burundi - évolutions récentes	6
1.3 PAIOSA 3 : état d'avancement / bilan	7
2 Orientations stratégiques	10
2.1 Axes stratégiques	10
2.2 Principes d'action	12
2.3 Critères de sélection	12
3 Planification Opérationnelle	12
3.1 Objectifs et résultats attendus	12
3.2 Activités	12
3.3 Synergies / complémentarités	18
3.4 Cadre logique, indicateurs et sources de vérification	19
3.5 Analyse des risques	19
3.6 Localisation	20
3.7 Bénéficiaires	20
3.8 Durée	21
4 Ressources	21
4.1 Ressources humaines	21
4.2 Ressources financières	22
5 Modalités de mise en œuvre	22
5.1 Gouvernance	22
5.2 Suivi des résultats et rapport	23
5.3 Evaluation et audit	23
6 Annexes	24
6.1 Budget total adapté	24
6.2 Budget additionnel détaillé	26
6.3 Cadre logique et indicateurs	30

Acronymes

ACFPT	Projet d'Appui Complémentaire à la Formation Technique et Professionnelle (Enabel)
ADIC	Association pour le Développement Intégral des Communautés
AGR	Activités Génératrices de Revenus
APD	Avant-Projet Détaillé
APS	Avant-Projet Sommaire
ATI	Assistant Technique International
ATN	Assistant Technique National
AUE	Association des Usagers de l'Eau
AUXFIN	ONG néerlandaise active dans les services financiers
BM	Banque Mondiale
BPEAE	Bureaux Provinciaux de l'Environnement, l'Agriculture et l'Elevage – ex DPAE
BV	Bassin Versant
C4D	Communication pour le Développement
CCT	Cadre de Concertation Technique (remplace la SMCL)
CEP	Champs Ecoles Paysans
CEPI	Champs Ecoles Paysans Intégrés (approche inter-filière + adoption de techniques de protection du sol)
CL	Cadre Logique
CRS	Catholic Relief Services
CS	Convention Spécifique
CSE	Cellule Suivi / Evaluation du PAIOSA
CSub	Convention de subsides
DTF	Document Technique et Financier
EDSB	Enquête Démographique et de Santé au Burundi
EFI	Exploitation Familiale Intégrée
FBu	Franc Burundais
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIF	Fonds d'Investissement Filière
GGF	Groupements de Gestion Forestière
GSADR	Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural
HM	Homme Mois
ICCO	ONG néerlandaise
IDEFI	Projet d'appui aux Initiatives de Développement des Exploitations Familiales Intégrées
IMF	Instituts de Micro Finance
LCD	Louvain Coopération au Développement
LVIA	Association de Volontariat et de Coopération Internationale
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (ex MINAGRIE)
MIP	Micro-Projets
Mo€	Millions d'euro
MoFBu	Millions de Francs Burundais
N/A	Non Applicable
OG	Objectif Général
ONCCS	Office National de Contrôle et de Certification des Semences
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne

OS	Objectif Spécifique
PAF	Plan d'Aménagement Forestier
PAIOSA	Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel au Secteur Agricole
PAISS	Programme d'Appui Institutionnel au Secteur de la Santé (Enabel)
PEA	Projets d'Entreprenariat Agricole
PND	Plan National du Développement du Burundi
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAN	Stratégie Agricole Nationale
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, and Threats
UA2P	Unités d'Appui Pédagogique et à la Production (du projet ACFPT)
UCODE / AMR	Unissons les forces pour la Coopération, le Développement et l'Appui au Monde Rural (ONG locale partenaire de LCD)
UE	Union Européenne
URN	Union des Riziculteurs de Nyabitsinda

Fiche d'intervention

Intitulé	Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel au Secteur Agricole PAIOSA 3
N° d'intervention DGCD	NN 3014022
Code intervention	BDI 13 082 11
Zone d'intervention	Régions de l'Imbo, Bugesera et Moso
Budget total	22.000.000 € Augmentation budgétaire : 7.000.000 €
Institution partenaire	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (MINEAGRIE)
Date de début de la Convention Spécif.	09/04/2015
Date de démarrage de l'intervention	07/01/2016
Date prévue de fin d'exécution	31/12/2020 Prolongation 31/03/2022
Date de fin de la Convention Spécif.	08/04/2021 Prolongation 30/06/2022
Durée	72 mois + prolongation de 14 mois 22 jours
Groupes cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs agricoles des 3 régions d'intervention (Imbo, Moso et Bugesera) ; • Opérateurs privés des filières semencières et des filières agro-alimentaires appuyées
Objectif Global (Impact)	Contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté et soutenir la croissance économique du Burundi à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production, la valorisation maximale des productions, la diversification des opportunités des revenus, la préservation et le maintien des ressources naturelles et environnementales
Objectifs Spécifiques	<p>OS1 : Une augmentation et une meilleure valorisation des productions agricoles et d'élevage permet une réduction de la pauvreté dans les régions d'intervention</p> <p>OS2 : Un environnement institutionnel favorable au développement d'activités agricoles et para agricoles est promu au niveau central, déconcentré et décentralisé</p>
Résultats	<p>R1 : Des aménagements hydro-agricoles permettent d'augmenter et valoriser les superficies irriguées et la gestion de l'eau de manière durable</p> <p>R2 : Les bassins versants sont aménagés et protègent les investissements hydro-agricoles</p> <p>R3 : Les exploitations familiales des bassins de production ciblés améliorent leurs systèmes de production et la compétitivité des chaînes de valeur retenues</p> <p>R4 : Les capacités des organisations non étatiques intervenant dans le domaine agricole à assumer leurs rôles et mandats dans les zones d'intervention sont améliorées</p>

1 Analyse de la situation

1.1 Contexte

Le Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel au Secteur Agricole du Burundi (PAIOSA), financé depuis 2011 à travers 3 conventions spécifiques (PAIOSA 1, 2 et 3), vise à réduire de manière durable la pauvreté et soutenir la croissance économique du Burundi à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production, la valorisation maximale des productions, la diversification des opportunités de revenus, la préservation et le maintien des ressources naturelles et environnementales.

Le PAIOSA 3, dont la convention spécifique s'étale de janvier 2015 à avril 2021, décline un enchaînement d'activités logiques qui constituent l'aboutissement des actions entreprises dans le cadre des PAIOSA 1 et PAIOSA 2 (clôturés respectivement en 2015 et 2017).

Par rapport à la situation de départ de 2014 (formulation du PAIOSA 3), le programme a connu une évolution notable. L'évaluation à mi-parcours du PAIOSA 2 dans un premier temps, les événements de 2015 et les décisions du Gouvernement belge qui en ont découlé (CAB CD 2015/0008) par la suite, ont conduit à une réorientation profonde du PAIOSA dès la fin 2015. Le programme a ainsi recentré son intervention vers le renforcement de la composante opérationnelle, axée sur la mise en valeur des investissements dans les bassins de production et selon une approche filière. Le volet institutionnel a été suspendu dans sa composante d'appui aux structures étatiques (2 des 3 résultats attendus du DTF initial), mais s'est concentré sur le renforcement des capacités des organisations non étatiques à assumer leurs rôles et mandats. Cinq provinces sont ciblées : Bubanza et Cibitoke au Nord-Ouest, Kirundo au Nord et Rutana et Ruyigi à l'Est. Un nouveau cadre logique, réaménagé en conséquence, a été adopté en Comité de Validation Interne le 07 janvier 2016.

Depuis 2015-16, la situation politique n'a pas évolué favorablement et la situation des droits humains s'est aggravée. La crise socio-économique qui perdure pèse toujours sur les moyens d'existence des ménages. La perte des opportunités économiques, une plus grande dépendance au marché, l'augmentation des prix du transport, des soins de santé, de l'éducation et l'érosion du pouvoir d'achat, rendent difficile l'accès des ménages à l'alimentation.

Le contexte qui prévaut au Burundi empêche actuellement la préparation d'un nouveau Programme de Coopération (PC). Afin de continuer à soutenir les populations en assurant la présence continue de la coopération bilatérale au Burundi, le Gouvernement belge souhaite une prolongation des conventions spécifiques actuellement en cours. Ce DTF additionnel vise donc à identifier dans le programme actuel, des actions complémentaires, ayant du potentiel en termes de soutien à la population, de réduction de la pauvreté et d'une certaine innovation/progrès sur les thématiques de développement prioritaires. Il s'agit de construire sur les résultats acquis et probants, pour les valoriser, les étendre si possible et assurer la durabilité des réalisations du projet.

La réorientation des activités, depuis 2015, en faveur de l'appui direct aux populations, et en particulier aux petits producteurs les plus impactés par la crise actuelle, vivant de l'agriculture familiale, marginalisés des circuits économiques et financiers, reste valable à part entière.

1.2 Cadre politique et stratégique du secteur Agriculture / Développement Rural au Burundi - évolutions récentes

Face aux contraintes du secteur agricole, le Gouvernement a mis en place une Stratégie Agricole Nationale (SAN) et un Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) dont l'objectif est de

« contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté et au soutien de la croissance économique à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production, la valorisation maximale des productions, la diversification des opportunités de revenus et la préservation des ressources naturelles ». Le programme s'inscrit également dans le cadre du nouveau Plan National du Développement du Burundi 2018-2027 et plus particulièrement au niveau de son objectif stratégique 2 : « Accroître de façon durable la production agricole, animale et halieutique et de l'objectif stratégique 3 : « Promouvoir une agriculture de marché ».

La coordination opérationnelle des acteurs impliqués dans le secteur agricole était assurée jusqu'en 2015 par le Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural (GSADR), présidé conjointement par le MINEAGRIE et un représentant des PTF. Cette instance, et ses démembrements provinciaux, ont été mis en place et appuyés par le PAIOSA pour assurer l'alignement et la coordination des projets, programmes et autres interventions dans le secteur agricole. La situation politique en cours, et l'arrêt consécutif des appuis du PAIOSA au GSADR font cependant que ces instances ont cessé, pour l'instant, de fonctionner. Au niveau des PTF, il n'y a pas actuellement de cadre de coordination opérationnel.

1.3 PAIOSA 3 : état d'avancement / bilan

1.3.1 Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
<p>PAIOSA = acteur majeur du secteur depuis 2011, avec résultats hautement probants</p> <p>Qualité de la mise en œuvre et des réalisations, reconnue par les bénéficiaires</p> <p>Accent sur l'accompagnement social</p> <p>Adaptation réussie au contexte politique changeant</p> <p>Flexibilité et capacité d'adaptation des équipes</p>	<p>Conventions de subsides = outil peu adapté dans le contexte du Burundi</p> <p>Procédures complexes et exigeantes (MIP / PEA), particulièrement pour les OP</p> <p>Communication difficile avec le partenaire et donc limitée sur les résultats</p> <p>Instabilité du personnel lié à l'incertitude sur le futur de la coopération au Burundi</p>
Opportunités	Menaces
<p>Pertinence du programme confirmée en raison du contexte de crise socio-économique et de vulnérabilité croissante</p> <p>PAIOSA bien apprécié par les bénéficiaires</p> <p>Appropriation & demande des bénéficiaires directs et indirects</p> <p>Articulation possible avec le programme résilience de l'UE</p> <p>Dialogue ouvert et régulier, et vision partagée</p> <p>Ambassade – Enabel pour une ligne de conduite commune</p>	<p>PAIOSA peu apprécié par le MINEAGRIE (suppression des appuis institutionnels)</p> <p>Implication parfois insuffisante des autorités administratives</p> <p>Contexte économique dégradé</p> <p>Délai d'acceptation d'une prolongation de la CS par le MINEAGRIE</p> <p>Période de prolongation trop limitée pour la réalisation de grosses infrastructures</p> <p>2020 = année électorale</p>

1.3.2 Les réalisations : bref aperçu

La récente évaluation externe du PAIOSA 3¹ a relevé que « *Le PAIOSA est tout à fait en ligne avec le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) ainsi qu'avec les stratégies de la Belgique en matière d'appui à l'agriculture familiale et entrepreneuriat agricole. Il répond clairement aux besoins des populations qui se heurtent de plus en plus à la diminution de la productivité / qualité des sols et des changements* » et que « *A long terme, le PAIOSA aura un effet clair sur la sécurité alimentaire des ménages touchés* ».

Les principaux résultats obtenus jusqu'à présent par PAIOSA 3 sont résumés ci-dessous.

1.3.2.1 R1 : Des aménagements hydro-agricoles permettent d'augmenter et valoriser les superficies irriguées et la gestion de l'eau de manière durable

Les travaux d'aménagement du Périmètre Imbo-Nord ont permis de finaliser déjà 2.230 ha (soit 77 % des 2.880 ha planifiés). Même si le rythme d'avancement des travaux est moindre que prévu, les réalisations sont de qualité et très appréciées des populations car elles « ... *contribuent grandement au relèvement du revenu des ménages*² ». Dans le Moso, les principaux travaux hydro-agricoles sont terminés, pour un total de 923 ha aménagés/ réhabilités (sur un objectif initial de 833 ha). L'impact de cette intervention sur l'augmentation du potentiel productif agricole est indéniable : le bénéfice de production brut cumulé sur la superficie aménagée est estimé à +/- 5 Mo€ par an pour l'Imbo et +/- 1 Mo€ par an pour le Moso.

Les actions d'ingénierie sociale qui doivent accompagner la mise en fonction des infrastructures (structuration des exploitants en 37 Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et 7 Fédérations) sont en cours dans les 2 régions. Les AUE se mettent en place selon une approche participative très intéressante.

Un atlas interactif des marais, bas-fonds et plaines irrigables a été développé et mis en service (127.000 ha digitalisés). Cet outil dynamique contribue à améliorer la coordination et l'harmonisation des approches entre les différents acteurs du secteur.

L'impact des aménagements hydro-agricoles reste potentiellement très important, à condition que l'encadrement des AUE soit poursuivi, avec plus d'attention aux dynamiques sociales et à la planification des cultures qui permettent une utilisation optimale de l'intrant "eau" pour la mise en valeur des sites aménagés.

Budget = 11.328.421 €, exécuté au 30/09/2019 = 7.007.389 € soit 62 %

1.3.2.2 R2 : Les bassins versants sont aménagés et protègent les investissements hydro-agricoles

Des actions de reboisement et de protection de l'environnement sont en cours pour protéger les bassins versants autour des investissements hydro-agricoles. Les boisements sont localisés sur des zones à risque d'érosion ne souffrant pas de conflits fonciers (limitant la zone concernée). Ces actions ont également pour but de conscientiser les populations concernées ainsi que les responsables administratifs locaux sur la protection de l'environnement, dont la lutte contre les feux de brousse. Les objectifs fixés en termes de superficies à boiser ont été pratiquement atteints (980 ha reboisés dans l'Imbo, soit 73 % de l'objectif ciblé, et 1.962 ha dans le Moso, soit 101 % de l'objectif).

¹ Mission d'évaluation à mi-parcours PAIOSA 3 réalisée en novembre – décembre 2017 par le bureau SOPEX

² Administrateur de la commune Rugombo

L'approche participative doit permettre une plus grande responsabilisation des populations riveraines sur les boisements nouvellement mis en place en vue d'améliorer leur pérennité et gestion.

A cet effet, 37 Groupements de Gestion Forestière (GGF) ont été mis en place dans l'Imbo et le Moso et des Plans d'Aménagement Forestier (PAF) sont en cours d'élaboration. Afin d'assurer une meilleure pérennité des associations mises en place, des Activités annexes Génératrices de Revenus (AGR) doivent être développées, devant permettre le renforcement de la cohésion sociale des GGF, de professionnaliser ces groupements dans des domaines précis (production de plants forestiers, agro-forestiers et fruitiers, apiculture) et de générer des rentrées de fonds rapides pour le groupe (dans l'attente des revenus attendus de l'exploitation forestière).

Les 2 conventions de subsides (CSub) relatives à l'appui aux Initiatives de Développement des Exploitations Familiales Intégrées (IDEFI - Imbo et Moso) intègrent chacune un volet de lutte antiérosive et protection de l'environnement, par le positionnement de fossés anti érosifs / courbes de niveau stabilisées, la production de plants forestiers / agroforestiers / fruitiers, la mise en place de micro boisements familiaux et l'amélioration des pratiques agricoles : utilisation du paillage, de la technique du billon continu, lutte contre l'écobuage, etc., la vulgarisation de foyers améliorés et de techniques adaptées pour la fabrication de charbon de bois. 6.865 ménages ont été accompagnés dans le cadre de l'approche EFI.

Budget = 677.350 €, exécuté au 30/09/2019 = 258.266 € soit 38 %

1.3.2.3 R3 : Les exploitations familiales des bassins de production ciblés améliorent leurs systèmes de production et la compétitivité des chaînes de valeur retenues

L'ensemble des actions planifiées au niveau de l'amélioration des systèmes de production (approche Champs Ecoles Paysans (CEP) pour plus de 28.000 producteurs et EFI) ont pu être menées conformément aux planifications dans les 3 régions d'intervention et les membres des groupes témoignent d'une grande plus-value des techniques agricoles apprises dans ce cadre. Les gains de rendement générés pour les filières appuyées sont estimés à 70 % pour le maïs, 125 % pour le riz et plus de 150 % pour la banane. Le taux d'adoption de ces techniques en milieu paysan s'améliore, mais reste parfois inférieur aux attentes notamment à cause de difficultés d'approvisionnement en intrants.

Un total de 234 producteurs semenciers et 60 multiplicateurs de rejets bananes par macro-propagation ont été encadrés. Il apparait clairement que la disponibilité et l'accessibilité en intrants semenciers pour nos bénéficiaires se sont améliorées, mais sont encore loin de couvrir les besoins de tous les membres des groupements CEP et OP. Afin d'augmenter la réactivité aux demandes de certification de semences dans le Moso, huit agronomes sont encadrés et suivent une formation afin d'être certifiés par l'ONCCS avec la saison 2020A.

Après la mise en place de 62 projets dans le cadre du Fonds d'Investissement Filière (FIF), la diffusion d'équipements agricoles et d'innovations dans le monde rural s'est poursuivie à travers l'octroi de subventions pour des Micro-Projets (MIP) et des Projets d'Entrepreneuriat Agricole (PEA) (207 projets actuellement). Les premiers résultats se font sentir par une amélioration de la qualité des produits offerts, la diminution de la pénibilité du travail par l'introduction d'équipements post-récoltes (batteuse/vanneuse manuelle, égreneuse améliorée...) et la mise en place de chaînes de solidarité « petit bétail » visant l'amélioration de la fertilité des sols.

La construction / réhabilitation de nombreux ponts (10 dans l'Imbo et 4 dans le Moso) et dalots (19 dans l'Imbo et 6 dans le Moso) a permis de faciliter l'accès aux sites de production appuyés par le PAIOSA et l'écoulement des productions de la zone vers les marchés environnants.

Budget = 3.060.540 €, exécuté au 30/09/2019 = 1.697.930 € soit 55 %

1.3.2.4 R4 : Les capacités des organisations non étatiques intervenant dans le domaine agricole à assumer leurs rôles et mandats dans les zones d'intervention sont améliorées

Une centaine d'OP sont encadrées dans les 3 régions pour évoluer vers des associations mieux organisées, délivrant des services plus performants (stockage, approvisionnement, commercialisation, crédit, ...) à leurs membres. Plusieurs formations ont été dispensées, suivies de séances de coaching adapté aux activités et besoins de chaque OP (gestion administrative, gestion financière, gestion du stockage, warrantage, épargne solidaire).

Les résultats de la catégorisation des OP caractérisant leur niveau fonctionnel montrent une évolution positive des OP encadrées (gestion administrative et financière, services rendus), mais celle-ci est encore faible et la marge d'amélioration reste importante.

Les actions entreprises ont permis la mise en réseau des OP et l'émergence de pôles de développement endogène reliant les acteurs locaux du développement économique et social. Le renforcement de ce maillage doit permettre un meilleur développement intégré des filières locales concernées avec une répartition équitable des revenus liés aux activités menées par chaque acteur du réseau. Dans ce domaine, d'importants efforts restent nécessaires afin de consolider les relations initiées et d'étendre les réseaux / pôles pour une plus grande efficacité. Un plus grand focus sur l'amélioration concrète et directe des services offerts par les OP à leurs membres et sur les activités de transformation est encore requis pour la réalisation des objectifs du programme.

Budget = 980.150 €, exécuté au 30/09/2019 = 550.346 € soit 56 %

2 Orientations stratégiques

Le programme réaffirme son engagement à mettre les populations au cœur de ses interventions, pour une amélioration des conditions de vie des ménages ruraux dans les 3 zones d'intervention.

2.1 Axes stratégiques

2.1.1 Garder le cap

Les activités proposées se situent dans le prolongement des interventions en cours dans le cadre du PAIOSA 3. Cette prolongation permet de maintenir la cohérence de l'action et la qualité de l'expertise, et vise la sécurisation des acquis du programme (changements, impacts et résultats positifs, appropriation et durabilité). Elle doit être l'opportunité de renforcer notre action structurante et notre impact local.

2.1.2 Privilégier l'appui au développement local

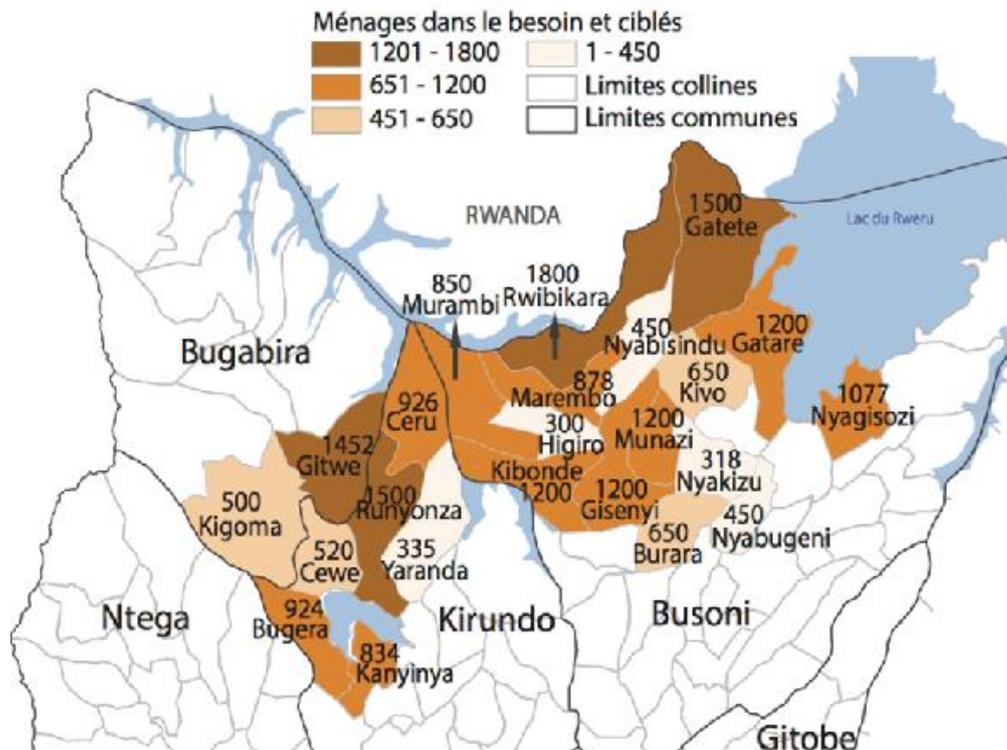
Il s'agit d'accompagner la formation de pôles de développement endogène, en s'appuyant sur les dynamiques économiques et sociales locales, portées par des acteurs individuels et collectifs, et de faciliter la mise en réseau de ces acteurs. La recherche participative de solutions endogènes aux contraintes rencontrées par les communautés et l'adossement des actions sur leurs volontés et compétences pour un développement local permettront de produire une amélioration de la qualité et de l'accès aux services (productifs et sociaux).

2.1.3 S'adapter face à de nouveaux défis

Le PAIOSA entend encourager la mise en place d'une agriculture durable par une transition vers des modes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement. Il est donc essentiel d'intégrer l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques à tous les niveaux du programme. L'accent doit donc être mis sur l'amélioration de la résilience des ménages aux changements climatiques (gestion efficace de l'eau, techniques appropriées pour la conservation de la fertilité des sols et la restauration des sols dégradés, semences, cultures et techniques adaptées, innovations techniques, ...) avec comme porte d'entrée l'approche CEP, en tant que système de recherche - action participative.

En particulier, la région du Bugesera connaît régulièrement des périodes de disette (de type structurel) dues à des périodes de déficits hydriques récurrents (malgré la présence de nombreux lacs). Ces périodes, résultantes largement perceptibles du changement climatique, deviennent de plus en plus fréquentes, pendant les saisons culturales. A cela s'ajoutent i) une mauvaise gestion des récoltes (commercialisation immédiate, manque d'habitude de conservation des produits), ii) l'abandon de cultures adaptées à la région, qui jadis contribuaient grandement à la sécurité alimentaire (sorgho, igname, ...) pendant les périodes de déficit hydrique, au profit de spéculations plus facilement commercialisables mais moins tolérantes, et iii) des habitudes alimentaires impropres. Trois activités sont proposées spécifiquement pour les communes d'intervention de la province de Kirundo, en vue de renforcer l'adaptation et la résilience des populations au changement climatique.

Figure 1 : Collines affectées par l'insécurité alimentaire sévère



Food Security Cluster – mars 2019

2.2 Principes d'action

- Privilégier un ancrage territorial fort pour contribuer à accompagner les changements le plus en proximité possible de nos bénéficiaires finaux
- Renforcer le pouvoir d'agir et l'autonomie des communautés rurales
- Travailler avec les administrations publiques de proximité mais dans les limites de leur mandat
- Renforcer la transversalité entre nos secteurs d'interventions et équipes
- Tenir compte des complémentarités avec les autres initiatives (PTF)
- Agir concrètement dans le court terme en s'inscrivant dans une perspective d'évolution à long terme

L'implication des services publics de proximité doit permettre à ces derniers de poursuivre ensuite l'accompagnement avec l'efficacité minimale pour assurer la pérennité des actions menées. Le PAIOSA continuera à travailler en collaboration et concertation avec les autorités techniques et administratives nationales et locales pour la bonne coordination de l'intervention et l'appropriation des acquis du programme.

2.3 Critères de sélection

Afin de choisir les activités pertinentes pour la prolongation, les critères suivants ont été considérés :

1. Contribuer aux résultats attendus du cadre logique du PAIOSA actuel
2. S'inspirer de résultats probants du PAIOSA actuel
3. Produire un bénéfice direct pour les populations rurales ciblées
4. Améliorer la qualité et l'accès aux services de proximité
5. Privilégier les technologies innovantes et peu coûteuses, à la portée des bénéficiaires
6. Prendre en compte le changement climatique (atténuation et adaptation) et de manière plus générale l'environnement

3 Planification Opérationnelle

3.1 Objectifs et résultats attendus

Les objectifs et résultats attendus restent inchangés.

3.2 Activités

Les activités suivantes sont à ajouter ou intégrer au niveau des 4 résultats attendus :

3.2.1 R1 : Des aménagements hydro-agricoles permettent d'augmenter et valoriser les superficies irriguées et la gestion de l'eau de manière durable

SR1.1 Des périmètres irrigués sont réalisés et sont accessibles en toutes saisons

- **Réhabiliter le réseau d'irrigation du périmètre Imbo Nord : Amélioration de l'efficacité du réseau d'irrigation et aménagement de 250 ha supplémentaires**
Depuis sa mise en service, le débit mobilisé par la prise Nyamagana n'a jamais dépassé 3,5 m³/s (pour diverses raisons, y compris environnementales liées au changement climatique) alors que le réseau est dimensionné pour un débit de 5 m³/s correspondant aux besoins pour une mise en culture optimale de l'ensemble des parcelles. Cet apport en eau est complété par une prise d'eau sur la rivière Nyakagunda, qui fournit 0,7 m³/s supplémentaire.

Mais cet apport supplémentaire risque en outre d'être affecté par un projet de mise en culture du périmètre Rugofarm (1.500 ha en amont). Afin de sécuriser l'alimentation en eau du réseau et améliorer l'efficacité du périmètre Imbo Nord, des infrastructures supplémentaires sont prévues :

- Amélioration de l'efficacité du canal principal, notamment le C3-1, par un revêtement en maçonnerie sur une plus grande distance qu'actuellement
 - Réalisation d'un canal de transfert entre les rivières Muhira et Nyamagana (réhabilitation d'un canal existant sur une longueur de 850 m). Ce canal permettrait de faire transiter une partie des eaux de la rivière Muhira par la prise Nyamagana, pour rehausser de 1 m³/s le débit exploitable dans le réseau d'irrigation.
 - Aménagement de la zone Rusororo (250 ha supplémentaires) le long du canal de transfert
- Ces ajustements contribuent à une meilleure valorisation des superficies irriguées.

- **Réaliser une étude sur les superficies d'extension possibles (Imbo)** : D'autres superficies nécessiteraient d'être aménagées dans la plaine de l'Imbo. Ces travaux de grande ampleur requièrent plusieurs années avant de pouvoir être réalisés³. Il n'est donc pas envisageable de réhabiliter de nouveaux périmètres durant la période de prolongation. Cependant, de tels aménagements requièrent des études préparatoires (APS, APD, environnementale...) qui peuvent être réalisées durant cette période. Il est dès lors prévu de mener en 2021 une telle étude préparatoire sur un périmètre de la région Imbo (probablement vers la commune de Buganda – ordre de grandeur 2.000 ha). Les produits de cette étude pourront ainsi être exploités dans le cadre de la poursuite du déploiement de la Stratégie Agricole Nationale et du Plan National d'Investissement Agricole, en faisant gagner un temps précieux pour les travaux d'aménagement proprement dits.

- **Aménager les marais de Ntanga et Nyabigozi (Moso)** : Aménagement du marais de Nyakerera

Le marais de Nyakerera (50 ha) est une branche du marais de Ntanga qui a déjà fait l'objet d'un aménagement (hors PAIOSA) mais qui nécessite d'être réhabilité. Face à la résistance de l'Union des Riziculteurs de Nyabitsinda (URN) qui avait installé son propre encadrement avec l'aval de l'administration communale dans ce marais, le PAIOSA avait renoncé à inclure Nyakerera dans ses travaux d'aménagement. Mais cette dernière activité s'avère maintenant possible car d'une part, l'URN, qui a une influence majeure, est maintenant disposée à discuter d'une éventuelle collaboration avec le programme et d'autre part, les opérateurs sont convaincus des avantages du modèle de gestion par AUE développé par le PAIOSA.

- **Promouvoir la petite irrigation collinaire (Bugesera)** : Malgré un réseau hydrique favorable à l'agriculture, le contexte du Bugesera est marqué par un accès limité à l'eau productive. L'introduction de la petite irrigation par des techniques de mobilisation d'eau et des systèmes d'irrigation adaptés est une réponse adéquate à cette problématique.

Le pompage photovoltaïque offre une opportunité qui pourrait soutenir le développement de l'irrigation au Burundi. Ainsi, une étude benchmarking pour la promotion du développement de l'irrigation, à travers des systèmes de pompage photovoltaïque et des équipements d'irrigation économes en eau, permettra d'analyser les différentes expériences internationales dans le domaine et d'élaborer des modèles adaptés au contexte burundais.

Des superficies seront aménagées en petite irrigation par le pompage des eaux des lacs et des eaux souterraines, sur une superficie de l'ordre de 60 ha (30 pompes solaires (système dit « au fil du soleil », ne nécessitant pas de batteries) + équipements d'irrigation à la parcelle).

³ Les premières études concernant le périmètre irrigué de l'Imbo Nord remontent à 2011

Les capacités techniques des bénéficiaires sélectionnés, organisés en coopératives / AUE ou agriculteurs individuels, seront renforcées pour assurer une bonne exploitation des équipements mis en place.

Cette activité vise à améliorer la résilience des populations du Bugesera face au changement climatique, par une meilleure gestion de l'eau, et de manière durable.

SR1.2 Des Associations des Usagers de l'Eau sont mises en place et fonctionnelles pour l'exploitation et la gestion courante des aménagements hydro-agricoles

Accompagner, structurer et organiser les Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) et leurs Fédérations dans le périmètre aménagé Imbo Nord et les marais du Moso : Le programme a assuré la mise en place du dispositif de gestion de l'eau et d'entretien des infrastructures (AUE et de Fédérations). Afin d'assurer ainsi la durabilité des infrastructures réalisées par le programme, l'accompagnement des 37 AUE et des 7 Fédérations doit être poursuivi dans la durée. Un simple transfert de responsabilités aux BPEAE des provinces concernées est prématuré pour l'instant. Les 37 AUE seront renforcées en matière de gestion durable des infrastructures (canaux secondaires, tertiaires et les arroseurs de ces secteurs), de collecte et gestion des redevances, de réalisation des travaux d'entretien, de distribution rationnelle et équitable de l'eau, et de respect des calendriers culturels. Les 7 Fédérations seront accompagnées en vue de leur professionnalisation progressive, jusqu'à pouvoir assurer leurs fonctions (techniques et de leadership), pour une maintenance adéquate des émissaires et des canaux primaires, un partage raisonné et équitable de l'eau, et un règlement approprié des conflits entre AUE. Ces appuis permettront d'assurer la durabilité des ouvrages, la pérennisation de la gestion et de l'exploitation des systèmes d'eau, et par conséquent la rentabilité économique des aménagements. Il est prévu que ces activités soient mises en œuvre au travers des CSub existantes (mais qui devront être prolongées) : avec LCD / UCODE / AMR pour l'Imbo et ADIC pour le Moso, le programme ayant déjà beaucoup investi en appuis techniques pour ces 2 partenaires en matière d'ingénierie sociale au bénéfice des AUE.

3.2.2 R2 : Les bassins versants sont aménagés et protègent les investissements hydro-agricoles

SR2.2 Des dispositifs de gestion des aménagements des bassins versants sont mis en place

- **Appuyer la mise en place de plans de gestion forestière et accompagner leur mise en œuvre (Imbo et Moso) : Accompagnement des GGF à la transition écologique (activités AGR)**

L'expérience a montré que le développement d'AGR au sein des boisements établis par le programme contribue à un meilleur respect des zones boisées contre les feux de brousse. En outre, en générant des revenus immédiats, ces activités constituent un facteur important pour la durabilité et la cohésion sociale des groupements. Les GGF seront accompagnés dans une approche de transition écologique, par la mise au point de techniques faisant appel à des jachères de légumineuses fourragères et arborées pour restaurer les sols dégradés, tout en produisant du bois et des produits forestiers non ligneux (fourragers, agricoles, apicoles,...). Les communautés rurales auront ainsi des options de stabilisation et des opportunités de développement endogène, reposant sur le déplacement progressif d'une économie de cueillette des arbres vers une économie de culture et de gestion durable des terroirs.

3.2.3 R3 : Les exploitations familiales des bassins de production ciblés améliorent leurs systèmes de production et la compétitivité des chaînes de valeur retenues

SR3.1 Les techniques de production agricole sont améliorées au sein des exploitations familiales

- **Adapter les pratiques agricoles et maintien de la fertilité dans les exploitations familiales (Imbo et Moso) : Appui aux cultures de maraichage pour la maîtrise de techniques de production économes en eau**

L'exploitation et la valorisation optimales des zones irriguées aménagées nécessitent le recours à un calendrier cultural harmonisé et à des techniques agricoles adaptées. Bien que l'aspect agronomique ne relève pas des AUE, la préparation des champs et l'itinéraire technique ont un impact sur la gestion de l'eau, en particulier le non-respect de calendrier agricole joue sur l'efficacité de l'irrigation et peut poser des problèmes quant à l'entretien du réseau dans son entièreté et la gestion au sein des blocs tertiaires et des arroseurs. En termes de vulgarisation agricole, le PAIOSA s'est beaucoup investi dans la riziculture (par l'approche CEP), culture prédominante en saison des pluies, mais n'est pas intervenu sur les cultures de contre-saison, en particulier les cultures maraichères. Le programme entend donc étendre l'approche CEP aux principales cultures maraichères (tomate, aubergine africaine, oignon...) pour la maîtrise de techniques de production économes en eau. Un CEP par AUE sera mis en place. Les facilitateurs CEP recevront des formations de recyclage concernant l'agriculture irriguée, auxquelles seront associés les moniteurs agricoles. De plus, il importe d'améliorer ou compléter les fiches de vulgarisation sur les techniques culturales et d'irrigation (aspects culturels, maladies courants, type d'engrais et les quantités préconisées...).

SR3.2 La disponibilité et l'accessibilité des intrants (dont semences de qualité) dans les zones d'intervention sont améliorées

- **Appuyer la production de semences et plants de qualité (Imbo et Bugesera) : Formation d'agronomes accrédités ONCCS pour faciliter la certification**

L'initiative actuellement en cours dans le Moso de former des agronomes, reconnus et certifiés par l'ONCCS pour augmenter la réactivité aux demandes de certification de semences, sera étendue dans les 2 autres régions. 8 agronomes seront accompagnés dans l'Imbo et 8 dans le Bugesera.

- **Appuyer la production de semences et plants de qualité dans le Moso : Encadrement de 2 Groupes de Producteurs Semenciers à devenir autonome sur toute la chaîne de production**

Les 2 coopératives naissantes mises en place par les semenciers du Moso seront renforcées en vue de les rendre plus professionnelles et autonomes pour offrir des services de qualité à leurs membres (achats groupés des intrants, réseau de distribution/commercialisation des semences, mise en relation des semenciers avec les autres bénéficiaires et acteurs de la filière). Les aspects de promotion des semences seront particulièrement encouragés : foire, marketing, sensibilisation à travers les médias, la participation aux marchés publics, amélioration du conditionnement et packaging des semences adapté aux moyens financiers des agriculteurs.

SR3.3 Des systèmes de recherche participative pour l'identification et la diffusion d'innovations techniques au sein des exploitations familiales sont initiés

- **Promouvoir les cultures à haute valeur nutritive et résistantes au stress hydrique (Bugesera) : Les activités de promotion de la petite irrigation collinaire seront complétées par l'accompagnement des groupes de producteurs pour la productivité et la valorisation de filières agricoles autochtones à haute valeur nutritive et/ou davantage**

résistantes au stress hydrique (sorgho, niébé, pois cajan, Moringa) afin d'augmenter et de diversifier leur production⁴. L'approche CEP, qui est en elle-même un système de recherche action participative initié avec succès par le programme, servira de porte d'entrée pour la diffusion de ces innovations. En fonction des profils de vulnérabilité, les cultures seront priorisées de manière participative avec les populations sur base d'une série de critères définis conjointement. Une centaine de groupements CEP composés en moyenne de 30 membres seront formés sur les 2 années. Ces actions (recherche-action) contribueront à l'adaptation des ménages aux changements climatiques tout en renforçant la disponibilité et la diversité alimentaires dans la zone.

SR3.4 Les capacités des opérateurs privés dans les chaînes de valeur sont renforcées

- **Encourager l'initiative privée et développer l'esprit d'entrepreneuriat (les 3 régions) : Poursuite des MIP / PEA pour la valorisation des productions**

La vulgarisation agricole, au travers de l'outil CEP, a permis d'élever les niveaux de production, en particulier pour la filière banane, à tel point qu'il existe actuellement des difficultés d'écoulement de ces productions. Les groupements de producteurs bananes se révèlent les plus fragiles et ont jusqu'à présent eu peu recours aux projets MIP ou PEA (généralement par manque de terrains propres ou en raison de difficultés à réunir les contreparties exigées). Les modalités MIP / PEA seront adaptées pour être plus attractives pour les groupements banane, avec un accent sur les projets de valorisation des productions : conservation, transformation et points de vente groupés. L'organisation des producteurs est centrale pour favoriser le regroupement de l'offre et un meilleur accès aux marchés pour les producteurs. Une dizaine de PEA seront financés.

SR3.5 L'accès physique et économique aux marchés pour les productions agricoles des zones d'intervention est amélioré

- **Réhabiliter des pistes d'accès pour faciliter l'écoulement des produits (Imbo et Moso) : Extension de pistes et ouvrages de franchissement**

Le programme est régulièrement sollicité par les populations pour la réhabilitation de pistes facilitant l'écoulement des productions et l'accès des producteurs aux différents marchés. Quelques tronçons sont déjà identifiés dans le périmètre Imbo Nord, ainsi qu'un tronçon de près de 1.600 m sur l'axe Nyabikere – Bwomé (zone des marais de Ntanga dans le Moso). Une réserve sera constituée pour d'autres interventions sur des ouvrages de franchissement.

3.2.4 R4 : Les capacités des organisations non étatiques intervenant dans le domaine agricole à assumer leurs rôles et mandats dans les zones d'intervention sont améliorées

SR4.1 Les capacités organisationnelles des OP sont renforcées

- **Accompagner la formation de pôles de développement endogène (Imbo et Bugesera) : Appui aux dynamiques locales et à la mise en réseau des acteurs**

⁴ Renforcer la disponibilité et la diversité alimentaires au travers d'activités contribuant à améliorer la production agricole, y inclus des efforts de renforcer le contenu des produits en micronutriments est au cœur de la stratégie actuelle de l'UE en faveur de la réduction de la vulnérabilité chronique à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés. LCD vient d'exécuter un projet « Recherche action sur les plantes résistantes à la sécheresse » dans le Moso, financé par Wallonie-Bruxelles Internationale.be (WBI en sigle)

Les appuis actuels apportés aux OP doivent être confortés par le renforcement des liens entre elles et avec les autres acteurs. Un premier pas a été accompli en accompagnant la création de liens plus ou moins formels entre OP locales conduisant à la formation de réseaux locaux d'OP (avec OP noyau pourvoyeuse de services et OP satellites). Ce développement sera poursuivi en aidant à l'établissement de liens avec les autres acteurs des filières agricoles concernées (fournisseurs d'intrants, commerçants, artisans, producteurs semenciers, micro-finances, ...) conduisant à la formation de pôles de développement endogène locaux au sein desquels les acteurs interdépendants s'épaulent et avancent ensemble de manière équitable. Le renforcement de ce maillage permettra un meilleur développement intégré des filières locales concernées, avec une répartition appropriée des revenus liés aux activités menées par chaque acteur du réseau. La recherche participative de solutions endogènes aux contraintes rencontrées par les communautés et l'adossement des actions sur leur volonté et compétences pour un développement local favoriseront l'augmentation durable du niveau de résilience des ménages de la zone. Le fait que l'intervention soit basée sur une démarche partenariale avec des acteurs locaux et, que, tout au long de l'intervention, ces différents partenariats soient renforcés, concourt à la durabilité et renforce la dynamique de développement local. Enfin, le renforcement des services publics de proximité doit permettre à ces derniers de poursuivre ensuite l'accompagnement avec l'efficacité minimale pour assurer la pérennité des actions menées.

Le développement local incite à privilégier les acteurs plus que les infrastructures, les réseaux plus que les institutions établies, et met l'accent sur l'accès aux services de proximité, aux droits, aux ressources pour améliorer les conditions de vie des bénéficiaires. Cette action sera également l'opportunité de renforcer l'aspect Genre et « empowerment » économique des femmes. En effet, les femmes, commerçantes et productrices impliquées dans le commerce transfrontalier, jouent un rôle central tout au long des chaînes de valeur.

Cette activité sera menée en transversalité avec les autres résultats / activités présentées dans ce document : valorisation des zones irriguées, AUE, transition écologique, renforcement des OP pour la valorisation des productions, accès aux intrants... Elle se concentrera dans les régions de l'Imbo, avec un recentrage sur la province de Cibitoke, et du Bugesera.

- **Promouvoir l'accès inclusif aux services financiers de base (Imbo et Bugesera) :** Dans le cadre du renforcement des OP, l'accès aux services financiers de base sera facilité à travers la capitalisation et développement des activités de warrantage ainsi que la facilitation du développement de produits financiers adaptés (aux besoins des producteurs) par les IMF. L'expérience d'autres partenaires actifs dans ce domaine sera mise à profit pour identifier les actions appropriées (via une CSub). Les nouvelles possibilités offertes par le numérique (de type Mobile Money) seront exploitées pour que les ménages qui le souhaitent, puissent disposer d'un compte bancaire (qui serait un sous-compte de transfert du compte unique de leur OP / groupement) ouvert dans une institution financière, et qui leur permettrait de faire des transactions à distance : achat des engrais, commande des semences, vente des produits... L'accès aux services financiers se positionne dans un cadre d'amélioration de gestion des risques et de diminution des coûts aux producteurs.

SR4.2 Les systèmes d'information et de communication agricoles (par et pour les OP) sont renforcés

- **Appuyer les OP et leurs réseaux dans la mise en place de systèmes efficaces d'échange de données et d'information (les 3 régions) : Développement d'applications mobiles C4D**

Cette activité vise à concevoir, réaliser et maintenir des solutions novatrices dans les domaines de l'information et de la communication agricoles. Deux applications mobiles pratiques sont ciblées au bénéfice des OP :

- Un système d'échange d'information en temps réel sur la disponibilité des intrants (semences améliorées, fertilisants...) et opportunités de vente des produits
- Un système de conseils techniques qui permet aux producteurs de développer leurs compétences agricoles, de réduire les risques, d'améliorer la productivité ainsi que leurs revenus.

Ces systèmes mobiles peuvent et doivent être conçus non seulement comme des outils de collecte de données, mais aussi comme des outils de gestion, d'aide à la décision en temps réel et d'échange d'information entre les parties prenantes. Le programme PAIOSA et le secteur agricole au Burundi ne peuvent pas rester en retrait des constantes évolutions en la matière.

SR4.3 La concertation et la coordination des OP avec les autres acteurs des chaînes de valeur sont renforcées

- **Améliorer la qualité, la diversité et l'accès aux services (les 3 régions)** : Les pôles de développement endogène appuyés par le programme (intégrant AUE, OP, CEP, GGF...) serviront de porte d'entrée pour l'amélioration de la qualité et de l'accès à des services diversifiés (secteurs productifs et sociaux). En particulier, une des principales causes de la malnutrition infantile au Burundi⁵ étant l'inadéquation de la ration et des pratiques alimentaires (en qualité ou en quantité), des sensibilisations et formations des ménages en matière d'éducation nutritionnelle et d'hygiène, d'assainissement et de gestion de l'eau seront administrées par le biais des OP noyaux. Cette action, en agissant sur le pilier « utilisation », contribuera au renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle (en veillant à la participation des femmes à la prise de décision à tous les niveaux).

3.3 Synergies / complémentarités

Les synergies intersectorielles sont possibles et seront donc renforcées avec :

- Le programme ACFPT, pour les modules de formation Agriculture et de techniques d'irrigation adaptées aux systèmes culturaux, la mécanisation agricole et la production d'équipements de transformation / valorisation des récoltes par les Unités d'Appui Pédagogique et à la Production (UA2P), la mise en valeur de périmètres micro-irrigués pour les jeunes apprenants, l'accompagnement des producteurs à la transition écologique ;
- Le programme PAISS, pour les sensibilisations et formations des ménages en matière d'éducation nutritionnelle et d'hygiène et la promotion de farines infantiles améliorées / enrichies à partir des produits des exploitations agricoles.

En outre, le PAIOSA continuera de travailler en complémentarité avec les interventions menées par d'autres intervenants déjà présents dans la zone d'intervention : les récents projets d'Appui à la résilience des populations du Burundi sur financement UE (composante 1 : développement rural pour la nutrition et composante 3 : accès à l'énergie électrique), les programmes du FIDA, les actions d'appui aux OP de Caritas, LVIA, AUXFIN, ICCO... L'expérience de Louvain Coopération au Développement (LCD) en matière de promotion de plantes résistantes à la sécheresse sera mise à profit.

La collaboration avec des organisations de la société civile locales sera recherchée pour assurer l'appropriation et la durabilité des interventions.

⁵ Selon les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé au Burundi 2016-2017 (EDSB-III2), 56% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance

3.4 Cadre logique, indicateurs et sources de vérification

Voir annexe.

3.5 Analyse des risques

Cette section récapitule les risques principaux et les incertitudes, ainsi que la manière dont ces éléments sont pris en compte par le PAIOSA (mesures d'atténuation).

✍ **Dégradation du contexte socio-politique et sécuritaire**

L'année 2020 est une année électorale au Burundi : impossibilité de continuer le programme à cause de la dégradation de la situation sociopolitique et sécuritaire du pays et/ou des relations entre les deux Gouvernements / existence de blocages administratifs pour la circulation au sein des zones d'intervention.

Mesures correctives : en dehors des zones de contrôle et d'influence du Programme.

✍ **Signature tardive de la prolongation de la CS**

L'acceptation du premier avenant à la CS (première prolongation jusqu'en avril 2021) par le MINEAGRIE a demandé beaucoup de temps (8 mois). Si cette nouvelle prolongation n'était pas acquise dès le début de l'année 2020, l'ensemble des activités programmées ne pourraient pas aller à leur terme, de sorte que l'atteinte des résultats (augmentation et meilleure valorisation des productions, promotion d'un environnement favorable) ne pourrait être que partielle.

Mesures correctives : sensibilisation préliminaire des partenaires gouvernementaux par les services de l'Ambassade et fixation de dates butoirs opérationnelles, en accord avec les services de l'Ambassade, dans le chronogramme de mise en œuvre des activités.

✍ **Motivation des agents des partenaires à s'impliquer dans la mise en œuvre des activités**

Le partenaire (MINEAGRIE) ne s'engage pas suffisamment à cause de manque de nouvelles formes de collaboration (lié à l'arrêt de l'appui institutionnel). Le programme se positionne résolument dans une optique de « faire-faire », alors que la motivation et les capacités des cadres et techniciens du MINEAGRIE sont faibles.

Mesures correctives : maintien de la collaboration technique avec les instances du Ministère sous d'autres formes (CCT, visites conjointes...) et identification de systèmes de motivation « sains ».

✍ **Dégradation du contexte économique**

Les progrès effectivement enregistrés au niveau de l'augmentation et de la valorisation des productions agricoles ne pourront pas réduire la pauvreté dans les régions d'intervention si le climat des affaires au Burundi ne s'améliore pas prochainement et si des solutions ne sont pas trouvées pour répondre à la crise économique que le pays est en train de vivre.

Mesures correctives : adaptation de l'approche en s'appuyant sur les dynamiques économiques et sociales locales.

✍ **Cadre institutionnel peu clair pour ce qui concerne le développement des filières**

Une politique de promotion des filières suppose des initiatives de la part de l'état burundais en matière de libéralisation des marchés (politiques publiques d'importation et d'exportation) et de mesures incitatives pour la recherche de partenariats public – privé. L'absence de structures adéquates pour piloter la politique de promotion des filières est considérée comme un risque important en termes de coordination entre les ministères et entre les PTF dans le choix des priorités.

Mesures correctives : contributions aux réflexions internes du ministère et concertation avec les autres bailleurs.

Risques liés à la structuration et la professionnalisation des Organisations de Producteurs Agricoles

Les OP sont peu représentatives de leurs membres et offrent des services limités. Certaines d'entre elles montrent un réel dynamisme mais sont fortement sollicitées par les bailleurs, alors qu'elles disposent de ressources humaines limitées et d'une structuration à la base qui reste faible. La collaboration ou la concertation entre les pouvoirs publics et les OP est historiquement assez conflictuelle.

Mesures correctives : faciliter le processus de concertation entre les services publics et jouer un rôle proactif pour impliquer les OP dans la préparation et le pilotage des politiques sectorielles.

Implication insuffisante des communes

Les communes ont un rôle important à jouer pour tout ce qui concerne la mobilisation des populations pour la mise en œuvre des aménagements hydro-agricoles ou les aménagements de bassins versants. Il leur appartient également d'assumer un rôle coercitif vis à vis des usagers de l'eau ne versant pas leurs cotisations ou endommageant les canaux pour créer de nouvelles prises d'eau, mais des réticences existent de la part des administrations.

Mesures correctives : les mandataires sont impliqués dans tout le processus de mise en place et participent à l'ensemble des réunions de concertation. Ils sont interpellés à chaque occasion par les usagers pour leur demander d'appliquer les règles communément définies.

Capacités des partenaires à réaliser les activités sous leurs responsabilités

Les capacités techniques et administratives des partenaires de mise en œuvre des CSub et leur niveau de structuration peuvent varier. La mise en œuvre des activités qui leur sont déléguées en regard de leurs mandats s'inscrit dans le processus d'apprentissage et de renforcement des capacités, mais il y a des risques de retard dans l'atteinte des résultats.

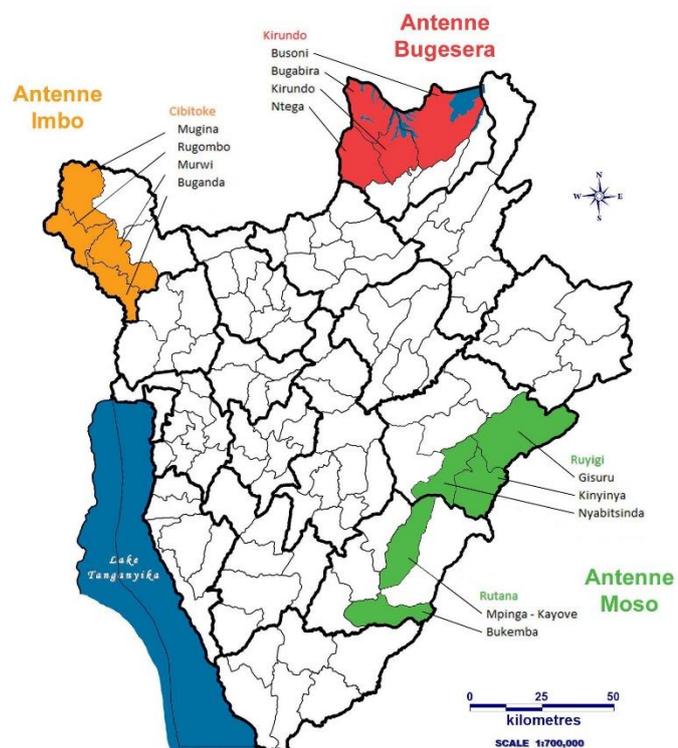
Mesures correctives : implication forte des agents du programme dans les aspects de renforcement des capacités des partenaires et dans la planification de leurs activités. Des missions perlées permettent de faire régulièrement le point sur les capacités effectives des partenaires tout en mettant à leur disposition les outils adéquats.

3.6 Localisation

Les activités menées au cours de cette prolongation concernent 13 communes des provinces de Cibitoke (Imbo), Kirundo (Bugesera), Ruyigi et Rutana (Moso) – voir carte ci-contre.

3.7 Bénéficiaires

Les premiers bénéficiaires directs sont les petits producteurs/trices disposant de moyens de production, mais qui nécessitent des appuis pour en améliorer l'exploitation rationnelle et les rendre moins exposés aux aléas climatiques. L'accent mis sur la constitution de



« pôles de développement endogène », et la promotion d'activités génératrices de revenus autour de la transformation et de la commercialisation des productions, amélioreront l'accès des ménages, dont celui des plus vulnérables, aux denrées alimentaires de base.

Le projet aura un effet positif déterminant sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de la population des communes d'intervention, par la création d'un environnement économique plus compétitif, avec des produits accessibles à un meilleur coût, ainsi que des infrastructures et services sociaux de proximité, résultant en un meilleur niveau de vie. En particulier, les enfants de moins de 5 ans et les mères seront touchés par les activités de sensibilisation et de formation sur les bonnes pratiques d'hygiène et nutritionnelles.

La population des communes d'intervention est estimée à 1.460.000 personnes (Imbo : 450.000, Bugesera : 600.000 et Moso : 410.000)⁶.

Par ailleurs, les services techniques de proximité (moniteurs et vulgarisateurs agricoles, agents techniques communaux...) seront appelés à accompagner les activités mises en œuvre au bénéfice des populations ciblées.

3.8 Durée

La durée maximale de la période de prolongation de la Convention Spécifique est de 14 mois et 22 jours, jusqu'au plus tard le 30 juin 2022. L'ensemble des activités doit démarrer en janvier 2020 et sera mis en œuvre en 2020, 2021 et au premier semestre de 2022.

4 Ressources

4.1 Ressources humaines

Les ressources humaines actuelles seront maintenues et prolongées jusque fin 2021 ou début 2022 selon leur domaine d'intervention (prise en charge de l'année 2020 déjà prévue sur le budget actuel).

Ressources actuelles

Entité	ATI	ATN	Personnel d'appui
Unité d'Appui et Coordination	1 Coordonnateur 3 Responsables de pool ⁷ 1 RAFI	1 Coordonnateur 7 Experts techniques	12 Agents admin. 7 Chauffeurs et plantons
Antenne Régionale Imbo		1 Chef d'antenne 8 Experts techniques	1 Agent admin. 4 Chauffeurs et plantons
Antenne Régionale Moso		1 Chef d'antenne 7 Experts techniques	2 Agent admin. 4 Chauffeurs et plantons
Antenne Régionale		1 Chef d'antenne	2 Agent admin.

⁶ RGPH 2008 – projections 2020

⁷ Trois pools (Infrastructures, Agriculture et Gouvernance du secteur agricole) assurent un appui technique transversal aux antennes (coordination, suivi et contrôle qualité) et l'opérationnalisation des actions à caractère national

Bugesera		5 Experts techniques	2 Chauffeurs
----------	--	----------------------	--------------

Le **personnel additionnel nécessaire** sera recruté, selon le tableau ci-dessous :

Description de fonction	Rôle	Durée indicative de prestation
Unité d'Appui et Coordination		
Un(e) ATI Promotion et valorisation des filières durables	Responsable au sein du Pool Agriculture de la coordination et de l'appui technique aux antennes régionales pour tous les aspects touchant au développement des chaînes de valeur et filières agricoles.	24 HM (temps plein)
Antenne Régionale Imbo		
Un(e) ATN Appui aux Organisations Paysannes	Formation de pôles de développement endogène et appui aux dynamiques locales et à la mise en réseau des acteurs dans l'Imbo (à l'issue de la CSub)	15 HM (temps plein), à l'issue de la CSub
Antenne Régionale Bugesera		
Un(e) ATN Appui aux Organisations Paysannes	Formation de pôles de développement endogène et appui aux dynamiques locales et à la mise en réseau des acteurs dans le Bugesera (à l'issue de la CSub)	18 HM (temps plein), à l'issue de la CSub
Un(e) ATN Infrastructures petite irrigation	Préparation et suivi des marchés publics, suivi des études, supervision et contrôle de qualité des chantiers, dans le domaine des ouvrages de micro et petite irrigation	24 HM (temps plein)
Un(e) ATN expert sécurité alimentaire et nutrition	Promotion, vulgarisation technique, valorisation et utilisation de filières agricoles à haute valeur nutritive. Sensibilisations et formations en matière d'éducation nutritionnelle et d'hygiène, d'assainissement et de gestion de l'eau. Basé au Bugesera, mais appui ponctuel possible pour l'antenne Imbo.	24 HM (temps plein)

4.2 Ressources financières

Un budget détaillé se trouve en annexe.

5 Modalités de mise en œuvre

5.1 Gouvernance

La gestion et le pilotage du programme restent inchangés, conformément aux modalités d'exécution issues des décisions prises en 2015 par le Gouvernement belge en matière de réorientation de l'aide belge au Burundi.

Afin de renforcer les mécanismes d'échanges techniques réguliers et de partage d'information de suivi avec les cadres du MINEAGRIE et autres partenaires, Enabel maintiendra la tenue des réunions semestrielles des Comités de Concertation Technique National et Régionaux. Ces comités constituent en effet des espaces privilégiés qui continueront d'être mis à profit pour des échanges d'information sur la situation en cours, la planification opérationnelle, le suivi d'état d'avancement des travaux d'infrastructures, les prévisions de recrutement de personnel, les succès et les défis rencontrés par le programme. L'organisation de descentes conjointes sur le terrain sera considérée dans le cadre de ces comités en fonction des besoins.

5.2 Suivi des résultats et rapport

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre reste inchangé.

Il sera réalisé en continu, selon le système de suivi interne technique et financier d'Enabel. Sur cette base, l'équipe d'intervention procédera à une mise à jour complète du « Monitoring Opérationnel » continu et un monitoring des résultats annuel conformément à la politique de suivi d'Enabel. Ce Monitoring Opérationnel a pour objet de planifier l'évolution de l'intervention et de rendre compte des résultats par rapport à la planification précédente. Il contient des informations administratives et financières, ainsi que des informations sur les activités et les outputs (progrès accomplis, planification et risques).

Un rapport de résultats annuel et un rapport final seront réalisés conformément aux obligations contractuelles. Chaque rapport rendra compte de la mise en œuvre, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre du PAIOSA 3.

Le système de suivi évaluation actuel permet de répondre aux besoins d'informations qui permettent de mesurer le niveau de performance des objectifs à différents niveaux du programme (objectifs spécifiques, résultats et sous résultats). La matrice de monitoring sera révisée et complétée pour intégrer les nouveaux indicateurs.

Au démarrage du programme PAIOSA 3, une « enquête de référence 2016 » a été réalisée, conduite comme une actualisation de l'enquête baseline menée en 2012, pour la détermination des valeurs de référence des indicateurs du PAIOSA. Cette enquête de référence sera reconduite en 2020 et 2022 pour analyser la progression de ces indicateurs vers l'atteinte des cibles fixées.

5.3 Evaluation et audit

5.3.1 Evaluation

Une évaluation finale externe de l'intervention est prévue à la fin du programme (revue finale). L'évaluation sera utilisée pour apprécier les résultats, mesurer la performance, et identifier les enseignements tirés.

5.3.2 Audit

Des audits indépendants seront effectués annuellement conformément aux règles d'Enabel en la matière. L'audit vérifiera que les dépenses effectuées reflètent bien la réalité, sont exhaustives et ont été effectuées dans le respect des procédures.

6 Annexes

6.1 Budget total adapté

Code Navision: BDI 13 082 11

	BUDGET INITIAL	BUDGET ADDITIONNEL	ANNEE 1 (2020)	ANNEE 2 (2021)	ANNEE 3 (2022)	BUDGET TOTAL	%
Objectif spécifique 1 : Une augmentation et une meilleure valorisation des productions agricoles et d'élevage permettent une réduction de la pauvreté dans les régions d'intervention	€ 15.066.311	€ 4.385.000	€ 935.000	€ 2.830.000	€ 620.000	€ 19.451.311	67%
Résultat 1 : Des aménagements hydro-agricoles permettent d'augmenter et valoriser les superficies irriguées et la gestion de l'eau de manière durable	€ 11.328.421	€ 3.670.000	€ 850.000	€ 2.260.000	€ 560.000	€ 14.998.421	52%
SR1.1 Des périmètres irrigués sont réalisés et sont accessibles en toutes saisons	€ 10.325.921	€ 3.450.000	€ 850.000	€ 2.100.000	€ 500.000	€ 13.775.921	
SR1.2 Des Associations des Usagers de l'Eau sont mises en place et fonctionnelles pour l'exploitation et la gestion courante des aménagements hydro-agricoles	€ 875.000	€ 220.000	€ 0	€ 160.000	€ 60.000	€ 1.095.000	
SR1.3 Des mécanismes de planification / gestion / maintenance des aménagements hydro-agricoles sont développés	€ 127.500	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 127.500	
Résultat 2 : Les bassins versants sont aménagés et protègent les investissements hydro-agricoles	€ 677.350	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 677.350	2%
SR2.1 Des ouvrages de protection et des actions de lutte anti-érosive sont réalisés dans les bassins versants des aménagements concernés	€ 481.000	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 481.000	
SR2.2 Des dispositifs de gestion des aménagements des bassins versants sont mis en place	€ 96.000	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 96.000	
SR2.3 Des interventions de sensibilisation de la protection de l'environnement sont réalisées	€ 100.350	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 100.350	
Résultat 3 : Les exploitations familiales des bassins de production ciblés améliorent leurs systèmes de production et la compétitivité des chaînes de valeur retenues	€ 3.060.540	€ 715.000	€ 85.000	€ 570.000	€ 60.000	€ 3.775.540	13%
SR3.1 Les techniques de production agricole sont améliorées au sein des exploitations familiales	€ 1.388.000	€ 80.000	€ 40.000	€ 40.000	€ 0	€ 1.468.000	
SR3.2 La disponibilité et l'accessibilité des intrants (dont semences de qualité) dans les zones d'intervention sont améliorées	€ 648.500	€ 30.000	€ 20.000	€ 10.000	€ 0	€ 678.500	
SR3.3 Des systèmes de recherche participative pour l'identification et la diffusion d'innovations techniques au sein des exploitations familiales sont initiés	€ 600	€ 60.000	€ 25.000	€ 25.000	€ 10.000	€ 60.600	
SR3.4 Les capacités des opérateurs privés dans les chaînes de valeur sont	€ 642.440	€ 215.000	€ 0	€ 165.000	€ 50.000	€ 857.440	

Code Navision: BDI 13 082 11

	BUDGET INITIAL	BUDGET ADDITIONNEL	ANNEE 1 (2020)	ANNEE 2 (2021)	ANNEE 3 (2022)	BUDGET TOTAL	%
renforcées							
SR3.5 L'accès physique et économique aux marchés pour les productions agricoles des zones d'intervention est amélioré	€ 381.000	€ 330.000	€ 0	€ 330.000	€ 0	€ 711.000	
Objectif spécifique 2 : Un environnement institutionnel favorable au développement d'activités agricoles et para-agricoles est promu au niveau central, déconcentré et décentralisé	€ 980.150	€ 374.000	€ 122.000	€ 202.000	€ 50.000	€ 1.354.150	5%
Résultat 4 : Les capacités des organisations non étatiques intervenant dans le domaine agricole à assumer leurs rôles et mandats dans les zones d'intervention sont améliorées	€ 980.150	€ 374.000	€ 122.000	€ 202.000	€ 50.000	€ 1.354.150	5%
SR4.1 Les capacités organisationnelles des OP sont renforcées	€ 916.250	€ 274.000	€ 92.000	€ 142.000	€ 40.000	€ 1.190.250	
SR4.2 Les systèmes d'information et de communication agricoles (par et pour les OP) sont renforcés	€ 34.900	€ 50.000	€ 10.000	€ 30.000	€ 10.000	€ 84.900	
SR4.3 La concertation et la coordination des OP avec les autres acteurs des chaînes de valeur sont renforcées	€ 29.000	€ 50.000	€ 20.000	€ 30.000	€ 0	€ 79.000	
Réserve budgétaire (max 5% * total activités)	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	€ 0	0%
Y Frais Généraux - Antennes régionales et pools expertises transversales	€ 3.051.400	€ 1.339.000	€ 180.000	€ 1.009.000	€ 150.000	€ 4.390.400	15%
Y1 Antenne régionale Imbo	€ 356.000	€ 87.000	€ 0	€ 87.000	€ 0	€ 443.000	
Y2 Antenne régionale Moso	€ 391.200	€ 83.000	€ 0	€ 83.000	€ 0	€ 474.200	
Y3 Antenne régionale Bugesera	€ 344.200	€ 87.000	€ 0	€ 87.000	€ 0	€ 431.200	
Y4 Pool Infrastructure	€ 710.000	€ 222.000	€ 0	€ 172.000	€ 50.000	€ 932.000	
Y5 Pool Agriculture	€ 762.000	€ 590.000	€ 180.000	€ 360.000	€ 50.000	€ 1.352.000	
Y6 Pool Gouvernance	€ 488.000	€ 270.000	€ 0	€ 220.000	€ 50.000	€ 758.000	
Z Moyens généraux	€ 2.902.139	€ 902.000	€ 35.000	€ 617.000	€ 250.000	€ 3.804.139	13%
Z1 Ressources humaines UAC	€ 715.383	€ 282.500	€ 0	€ 187.500	€ 95.000	€ 997.883	
Z2 Ressources humaines CPSE	€ 87.000	€ 22.000	€ 0	€ 12.000	€ 10.000	€ 109.000	
Z3 Ressources humaines Administration & Finances	€ 1.186.756	€ 425.000	€ 0	€ 305.000	€ 120.000	€ 1.611.756	
Z4 Investissements	€ 24.000	€ 35.000	€ 35.000	€ 0	€ 0	€ 59.000	
Z5 Frais de fonctionnement	€ 493.000	€ 117.500	€ 0	€ 92.500	€ 25.000	€ 610.500	
Z6 Audits, Suivi et Evaluation + S/E (P_02)	€ 396.000	€ 20.000	€ 0	€ 20.000	€ 0	€ 416.000	
TOTAL	€ 22.000.000	€ 7.000.000	€ 1.272.000	€ 4.658.000	€ 1.070.000	€ 29.000.000	

6.2 Budget additionnel détaillé

	LB	Mode d'exécution	BUDGET ADDITIONNEL	%	ANNEE 1 (2020)	ANNEE 2 (2021)	ANNEE 3 (2022)
Objectif spécifique 1 : Une augmentation et une meilleure valorisation des productions agricoles et d'élevage permettent une réduction de la pauvreté dans les régions d'intervention			€ 4.385.000	63%	€ 935.000	€ 2.830.000	€ 620.000
Résultat 1 : Des aménagements hydro-agricoles permettent d'augmenter et valoriser les superficies irriguées et la gestion de l'eau de manière durable			€ 3.670.000	52%	€ 850.000	€ 2.260.000	€ 560.000
SR1.1 Des périmètres irrigués sont réalisés et sont accessibles en toutes saisons			€ 3.450.000		€ 850.000	€ 2.100.000	€ 500.000
Réhabiliter un réseau d'irrigation de 3.000 ha pour 32 secteurs dans l'Imbo		Régie					
> <u>Amélioration de l'efficience du canal principal</u>	A.01.01		€ 450.000		€ 250.000	€ 200.000	
> <u>Réalisation d'un canal de transfert Muhira - Nyamagana</u>	A.01.01		€ 1.650.000		€ 300.000	€ 1.000.000	€ 350.000
> <u>Aménagement de la zone Rutororo</u>	A.01.01		€ 300.000		€ 150.000	€ 150.000	
Réaliser une étude sur les superficies d'extension possibles dans l'Imbo							
> <u>Réalisation d'une étude préparatoire</u>	A.01.02	Régie	€ 300.000			€ 300.000	
Aménager les marais de Ntanga et Nyabigozi (Moso) > <u>Aménagement du marais de Nyakerera (affluent de Ntanga)</u>	D.01.01	Régie	€ 150.000		€ 100.000	€ 50.000	
Promouvoir la petite irrigation collinaire (Bugesera)	à créer	Régie	€ 600.000		€ 50.000	€ 400.000	€ 150.000
a) Etude			€ 50.000		€ 50.000		
b) Création / aménagement des points d'eau (30 points)			€ 30.000			€ 30.000	
c) Equipement de pompage solaire (30 kits)			€ 240.000			€ 170.000	€ 70.000
d) Refoulement, distribution et stockage (30 kits)			€ 60.000			€ 40.000	€ 20.000
e) Equipements à la parcelle (goutte à goutte / aspersion) (pour 60 ha)			€ 210.000			€ 155.000	€ 55.000
f) Suivi, formation et accompagnement des bénéficiaires			€ 10.000			€ 5.000	€ 5.000
SR1.2 Des Associations des Usagers de l'Eau sont mises en place et fonctionnelles pour l'exploitation et la gestion courante des aménagements hydro-agricoles			€ 220.000		€ 0	€ 160.000	€ 60.000
Accompagner, structurer et organiser les AUE et leurs Fédérations dans le périmètre aménagé Imbo Nord > <u>Poursuivre l'accompagnement</u>	A.02.02	CSub	€ 110.000			€ 80.000	€ 30.000

	LB	Mode d'exécution	BUDGET ADDITIONNEL	%	ANNEE 1 (2020)	ANNEE 2 (2021)	ANNEE 3 (2022)
Accompagner, structurer et organiser les AUE et leurs Fédérations dans les marais aménagés du Moso > <u>Poursuivre l'accompagnement</u>	D.02.03	CSub	€ 110.000			€ 80.000	€ 30.000
Résultat 2 : Les bassins versants sont aménagés et protègent les investissements hydro-agricoles			€ 0	0%	€ 0	€ 0	€ 0
SR2.2 Des dispositifs de gestion des aménagements des bassins versants sont mis en place			€ 0		€ 0	€ 0	€ 0
Appuyer la mise en place de plans de gestion forestière et accompagner leur mise en œuvre		Régie					
> <u>Accompagnement des GGF à la transition écologique (activités AGR) dans l'Imbo</u>	A.05.02		€ 0		PM	PM	
> <u>Accompagnement des GGF à la transition écologique (activités AGR) dans le Moso</u>	D.05.02		€ 0		PM	PM	
Résultat 3 : Les exploitations familiales des bassins de production ciblés améliorent leurs systèmes de production et la compétitivité des chaînes de valeur retenues			€ 715.000	10%	€ 85.000	€ 570.000	€ 60.000
SR3.1 Les techniques de production agricole sont améliorées au sein des exploitations familiales			€ 80.000		€ 40.000	€ 40.000	€ 0
Adapter les pratiques agricoles et maintien de la fertilité dans les exploitations familiales		Régie					
> <u>Appui aux cultures de maraichage pour la maîtrise de techniques de production économes en eau dans l'Imbo</u>	A.07.02		€ 40.000		€ 20.000	€ 20.000	
> <u>Appui aux cultures de maraichage pour la maîtrise de techniques de production économes en eau dans le Moso</u>	D.07.02		€ 40.000		€ 20.000	€ 20.000	
SR3.2 La disponibilité et l'accessibilité des intrants (dont semences de qualité) dans les zones d'intervention sont améliorées			€ 30.000		€ 20.000	€ 10.000	€ 0
Appuyer la production de semences et plants de qualité		Régie					
> <u>Formation d'agronomes accrédités ONCCS pour faciliter la certification dans l'Imbo</u>	A.08.01		€ 10.000		€ 10.000		
> <u>Formation d'agronomes accrédités ONCCS pour faciliter la certification dans le Bugesera</u>	G.02.01		€ 10.000		€ 10.000		

	LB	Mode d'exécution	BUDGET ADDITIONNEL	%	ANNEE 1 (2020)	ANNEE 2 (2021)	ANNEE 3 (2022)
Appuyer la production de semences et plants de qualité dans le Moso > <u>Encadrer de 2 Groupes de Producteurs Semenciers à devenir autonome sur toute la chaîne de production</u>	D.08.01	Régie	€ 10.000		-	€ 10.000	
SR3.3 Des systèmes de recherche participative pour l'identification et la diffusion d'innovations techniques au sein des exploitations familiales sont initiés			€ 60.000		€ 25.000	€ 25.000	€ 10.000
Promouvoir les cultures à haute valeur nutritive et résistantes au stress hydrique dans le Bugesera	à créer	Régie	€ 60.000		€ 25.000	€ 25.000	€ 10.000
SR3.4 Les capacités des opérateurs privés dans les chaînes de valeur sont renforcées			€ 215.000		€ 0	€ 165.000	€ 50.000
Encourager l'initiative privée et développer l'esprit d'entrepreneuriat > <u>Poursuite des MIP / PEA pour la valorisation des productions dans l'Imbo</u>	A.10.02	Régie	€ 95.000			€ 70.000	€ 25.000
> <u>Poursuite des MIP / PEA pour la valorisation des productions dans le Moso</u>	D.10.02		€ 25.000			€ 25.000	
> <u>Poursuite des MIP / PEA pour la valorisation des productions dans le Bugesera</u>	G.03.02		€ 95.000			€ 70.000	€ 25.000
SR3.5 L'accès physique et économique aux marchés pour les productions agricoles des zones d'intervention est amélioré			€ 330.000		€ 0	€ 330.000	€ 0
Réhabiliter des pistes d'accès pour faciliter l'écoulement des produits		Régie					
> <u>Extension de pistes et ouvrages de franchissement dans l'Imbo</u>	A.11.01		€ 100.000			€ 100.000	
> <u>Extension de pistes et ouvrages de franchissement dans le Moso</u>	D.11.01		€ 230.000			€ 230.000	
Objectif spécifique 2 : Un environnement institutionnel favorable au développement d'activités agricoles et para-agricoles est promu au niveau central, déconcentré et décentralisé			€ 374.000	5%	€ 122.000	€ 202.000	€ 50.000
Résultat 4 : Les capacités des organisations non étatiques intervenant dans le domaine agricole à assumer leurs rôles et mandats dans les zones d'intervention sont améliorées			€ 374.000	5%	€ 122.000	€ 202.000	€ 50.000
SR4.1 Les capacités organisationnelles des OP sont renforcées			€ 274.000		€ 92.000	€ 142.000	€ 40.000
Accompagner la formation de pôles de développement endogène > <u>Appui aux dynamiques locales et à la mise en réseau des acteurs dans l'Imbo</u>	B.01.01	Régie	€ 30.000		€ 4.000	€ 26.000	

	LB	Mode d'exécution	BUDGET ADDITIONNEL	%	ANNEE 1 (2020)	ANNEE 2 (2021)	ANNEE 3 (2022)
> Appui aux dynamiques locales et à la mise en réseau des acteurs dans le Bugesera	H.01.01		€ 44.000		€ 8.000	€ 36.000	
Promouvoir l'accès inclusif aux services financiers de base	N.01.03	CSub	€ 200.000		€ 80.000	€ 80.000	€ 40.000
SR4.2 Les systèmes d'information et de communication agricoles (par et pour les OP) sont renforcés			€ 50.000		€ 10.000	€ 30.000	€ 10.000
Appuyer les OP et leurs réseaux dans la mise en place de systèmes efficaces d'échange de données et d'information > Applications mobiles C4D	P.01.02	Régie	€ 50.000		€ 10.000	€ 30.000	€ 10.000
SR4.3 La concertation et la coordination des OP avec les autres acteurs des chaînes de valeur sont renforcées			€ 50.000		€ 20.000	€ 30.000	€ 0
Améliorer la qualité, la diversité et l'accès aux services (dont innovations, services sociaux, éducation nutritionnelle...)	à créer	Régie	€ 50.000		€ 20.000	€ 30.000	
Réserve budgétaire (max 5% * total activités)			€ 0	0%	€ 0	€ 0	€ 0
Frais Généraux - Antennes régionales et pools expertises transversales			€ 1.339.000	19%	€ 180.000	€ 1.009.000	€ 150.000
Antenne régionale Imbo	C	Régie	€ 87.000			€ 87.000	
Antenne régionale Moso	F	Régie	€ 83.000			€ 83.000	
Antenne régionale Bugesera	I	Régie	€ 87.000			€ 87.000	
Pool Infrastructure	K	Régie	€ 222.000			€ 172.000	€ 50.000
Pool Agriculture	M	Régie	€ 590.000		€ 180.000	€ 360.000	€ 50.000
Pool Gouvernance	O	Régie	€ 270.000			€ 220.000	€ 50.000
Moyens généraux			€ 902.000	13%	€ 35.000	€ 617.000	€ 250.000
Ressources humaines UAC	Z.01	Régie	€ 282.500			€ 187.500	€ 95.000
Ressources humaines CPSE	Z.02	Régie	€ 22.000			€ 12.000	€ 10.000
Ressources humaines Administration & Finances	Z.03	Régie	€ 425.000			€ 305.000	€ 120.000
Investissements	Z.04	Régie	€ 35.000		€ 35.000		
Frais de fonctionnement	Z.05	Régie	€ 117.500			€ 92.500	€ 25.000
Audits, Suivi et Evaluation	Z.06	Régie	€ 20.000			€ 20.000	
TOTAL			€ 7.000.000		€ 1.272.000	€ 4.658.000	€ 1.070.000

6.3 Cadre logique et indicateurs

Objectif général / Objectifs spécifiques					
<p>OG : Contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté et soutenir la croissance économique du Burundi à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production, la valorisation maximale des productions, la diversification des opportunités de revenus, la préservation et le maintien des ressources naturelles et environnementales</p> <p>OS1 : Une augmentation et une meilleure valorisation des productions agricoles et d'élevage permettent une réduction de la pauvreté dans les régions d'intervention</p> <p>OS2 : Un environnement institutionnel favorable au développement d'activités agricoles et para-agricoles est promu au niveau central, déconcentré et décentralisé</p> <p>Indicateurs : inchangés</p>					
Résultat / Sous-résultat	Indicateurs	Baseline 2018	Cible finale 2022	Sources de vérification	Hypothèses / commentaires
R1 : Des aménagements hydro-agricoles permettent d'augmenter et valoriser les superficies irriguées et la gestion de l'eau de manière durable	Gain moyen de production agricole dans les périmètres aménagés (valeur monétisée moyenne par ha)	Imbo = 10,3 MoFBu/ha Moso = 3,3 MoFBu/ha	Imbo > 14,0 MoFBu/ha Moso > 4,5 MoFBu/ha	Enquêtes de suivi des exploitants agricoles périmètres irrigués / marais	Signature de l'avenant à la CS début 2020 Collaboration des services techniques locaux pour la mise en application d'un calendrier cultural unique Support de l'administration locale pour la mise en place du système de redevances
SR1.1 Des périmètres irrigués sont réalisés et sont accessibles en toutes saisons	Superficie aménagée / réhabilitée des marais et périmètres hydro-agricoles dans un processus concerté avec les bénéficiaires Superficie mise en valeur par la petite irrigation (Bugesera)	Imbo = 2.230 ha Moso = 923 ha Bugesera = 0 ha	Imbo = 3.150 ha Moso = 973 ha 1 étude réalisée dans l'Imbo Bugesera = 60 ha	Fiches de suivi antenne Rapports des commissions de réception des aménagements	Une superficie est considérée comme aménagée lorsque la réception provisoire a eu lieu
SR1.2 Des Associations des Usagers de l'Eau sont mises en place et fonctionnelles pour l'exploitation et la gestion courante des aménagements hydro-agricoles	Proportion d'AUE accompagnées fonctionnelles Proportion d'exploitants en ordre de paiement des redevances	Imbo = 32 % Moso = 12 % Imbo = 29 % Moso = 54 %	Imbo = 80 % Moso = 80 % Imbo > 70 % Moso > 70 %	Référentiel PAIOSA de suivi des AUE Registres des redevances des AUE Rapports de résultats des ONG partenaires	Référentiel : notation basée sur 44 critères, allant de E (AUE non organisée et non viable) à A (AUE organisée et viable). Les AUE notées A et B sont considérées comme « fonctionnelles »
R2 : Les bassins versants sont aménagés et protègent les	Proportion de boisements correctement gérés par les	Imbo = 0 % Moso = 0 %	Imbo > 80 % Moso > 80 %	Fiche suivi Antenne	Signature de l'avenant à la CS début 2020 Contrôle des feux de brousse par

investissements hydro-agricoles	GGF				l'administration (toujours plus problématique en année électorale)
SR2.2 Des dispositifs de gestion des aménagements des bassins versants sont mis en place	Nombre de personnes participants aux Groupements de Gestion Forestière Proportion de membres des GGF bénéficiant des AGR	Imbo = 987 dont 33 % Fe Moso = 2.629 dont 62 % Fe	Démobilisation < 10 % Imbo > 70 % Moso > 70 %	Fiche suivi Antenne	AGR : apiculture et agroforesterie
R3 : Les exploitations familiales des bassins de production ciblés améliorent leurs systèmes de production et la compétitivité des chaînes de valeur retenues	Proportion de ménages utilisant des semences et plants améliorés Gain de rendement des spéculations maraichages produites chez les bénéficiaires PAIOSA Proportion des revenus provenant de la commercialisation des productions agricoles (vivrières et de rente)	24,3 % N/A (maraichage pas concerné par les CEP en 2018) Ho = 50 % Fe = 44 %	40 % > 30 % Ho = 65 % Fe = 65 %	Enquête de référence PAIOSA / CSE Fiches de suivi CEP	Signature de l'avenant à la CS début 2020 Coordination / synergie acceptable avec les autres PTF dans les zones d'intervention Mobilisation effectives des cadres locaux du MINEAGRIE même en l'absence d'appui institutionnel
SR3.1 Les techniques de production agricole sont améliorées au sein des exploitations familiales	Nombre de producteurs bénéficiaires des Champs Ecoles Paysans Maraichage (CEP)	Imbo = 0 Moso = 0	Imbo = 690 Moso = 780	Fiches de suivi CEP	1 CEP cultures maraichères par AUE
SR3.2 La disponibilité et l'accessibilité des intrants (dont semences de qualité) dans les zones d'intervention sont améliorées	Nombre d'agronomes accrédités ONCCS	Imbo = 0 Moso = 8 (en cours) Bug = 0	Imbo = 8 Moso = 8 Bug = 8	Fiche suivi Antenne Certificats accréditation ONCCS	Collaboration effective avec l'ONCCS
SR3.3 Des systèmes de recherche participative pour l'identification et	Nombre de producteurs accompagnés pour la	0	3.000	Enquête de référence PAIOSA / CSE	136 facilitateurs ont été formés dans le Bugesera et pourraient être mobilisés

la diffusion d'innovations techniques au sein des exploitations familiales sont initiés	promotion de cultures à haute valeur nutritive et résistantes au stress hydrique Indice de satisfaction / adoption de ces cultures au sein des groupements	N/A (pas de diffusion de cultures à haute valeur nutritive et résistantes au stress hydrique en 2018)	> 80 %	Fiches de suivi CEP	
SR3.4 Les capacités des opérateurs privés dans les chaînes de valeur sont renforcées	Nombre de MIP / PEA nouveaux pour valorisation des productions Taux de réalisation des MIP / PEA (projets rentables)	62 % (FIF)	10 > 80 %	Fiches Antennes MIP / PEA Bases de données Pool Agriculture	Possibilités d'adapter les modalités d'attribution MIP / PEA pour attirer les groupements de producteurs bananes
SR3.5 L'accès physique et économique aux marchés pour les productions agricoles des zones d'intervention est amélioré	Nombre de points critiques réhabilités pour le désenclavement des points de production / stockage Indice d'appréciation des pistes conduisant au marché d'écoulement	Imbo = 35 Moso = 10 45 %	Moso : + 2 pistes (3 et 1,6 km) Sur requête des populations > 80 %	Enquête de référence PAIOSA / CSE Fiches de suivi Antennes	Points critiques à identifier sur base des requêtes émises par les populations / producteurs locaux
R4 : Les capacités des organisations non étatiques intervenant dans le domaine agricole à assumer leurs rôles et mandats dans les zones d'intervention sont améliorées	Proportion d'OP accompagnées avec des capacités renforcées et satisfaisantes Indice de satisfaction des membres des OP pour les services rendus par leurs OP Indice de satisfaction par rapport aux informations agricoles auxquelles le ménage a accès	Imbo = 38 % Moso = 8 % Bug = 13 % 88 % 24 %	> 50 % > 95 % > 40 %	Enquête de référence PAIOSA / CSE Fiches de suivi OP Antennes Bases de données Pool Gouvernance Référentiel PAIOSA de suivi des OP	Signature de l'avenant à la CS début 2020 Collaboration / concertation entre les pouvoirs publics et les OP Les OP sont effectivement impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles
SR4.1 Les capacités organisationnelles des OP sont renforcées	Nombre d'OP noyaux (Pôles de Développement endogènes) encadrés	24 en cours de structuration	Imbo = 10 Bug = 14	Fiches de suivi OP Antennes Rapports de résultats	Collaboration avec une ONG spécialisée dans les services financiers inclusifs

	Proportion des ménages ayant accès à des services financiers de base	< 2 %	> 25 %	des ONG partenaires	
SR4.2 Les systèmes d'information et de communication agricoles (par et pour les OP) sont renforcés	Nombre d'applications mobiles C4D développées et mises en service Proportion de ménages ayant recours aux applications mobiles C4D développées	0 0 %	2 > 25 %	Enquête de référence PAIOSA / CSE	Applications mobiles sur la disponibilité des intrants, conseils techniques, agri-coaching, ventes groupées...
SR4.3 La concertation et la coordination des OP avec les autres acteurs des chaînes de valeur sont renforcées	Proportion d'OP noyaux ayant bénéficié de sensibilisations d'éducation nutritionnelle / bonnes pratiques alimentaires	0 %	100 %	Fiches de suivi OP Antennes Rapports de formation	Visé un changement des normes de la communauté en matière de soins aux enfants, d'alimentation et de recours aux services de santé